

Perception de Taravao.

Patentes fixes.....	1.176	05	
— proportionnelles.....	135	02	
Formules de patentes.....	30	»	
Frais d'avertissement.....	1	90	
			<u>1.342 97</u>
Impôt dit des routes.....	96	»	
Frais d'avertissement.....	0	40	
			<u>96 40</u>
Taxe sur les chiens.....	860	»	
Frais d'avertissement.....	3	40	
			<u>863 40</u>
Total de la perception de Taravao.....			<u>2.302 77</u>

Perception de Moorea.

Patentes fixes.....	18	75	
— proportionnelles.....	11	25	
Formules de patentes.....	2	50	
Frais d'avertissement.....	0	20	
			<u>32 70</u>
Impôt « dit des routes ».....	240	»	
Frais d'avertissement.....	1	»	
			<u>241 »</u>
Formules de patentes.....	450	»	
Frais d'avertissement.....	1	70	
			<u>451 70</u>
Total de la perception de Moorea.....			<u>725 40</u>
Total général.....			<u><u>5.413^f64</u></u>

Art. 2. Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 5 août 1901.

Signé : EDOUARD PETIT.

Par le Gouverneur ;
Le Secrétaire Général,
Signé : HENRI COR.